

Metz, le 13 mai 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

**Monsieur le Président  
du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied  
Route de Brecklange  
57220 BOULAY-MOSELLE**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration de l'Elme et d'aménagement de milieux humides sur la commune de TRAGNY.  
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.  
**RÉF.** : Votre courrier en date du 26/04/2022  
**P.J.** : 1

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Travaux de restauration de l'Elme et d'aménagement de milieux humides sur la commune de TRAGNY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **29 avril 2022**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2022-00250**
- Dossier réalisé par : **SEV3N à BOULAY-MOSELLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de TRAGNY où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également être consultable en mairie de TRAGNY durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER